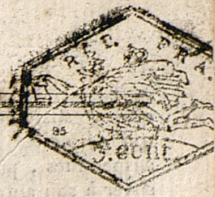


LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Brumaire, an VIII.



Disgrace de Saint-Janvier à Naples. — Son remplacement par Saint-Antoine. — Ordre donné au commandant prussien en Westphalie, de renvoyer, sur-le-champ, les officiers bataves émigrés. — Articles du traité de subsides entre Paul I^{er}. et le roi d'Angleterre. — Combat entre Toussaint-Louverture et Rigaud. — Bruit de la signature d'une capitulation entre le général Brune et le duc d'York. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Rome, du 1^{er} vendémiaire.

Parmi les événements de la contre-révolution de Naples, il n'y en a pas peut-être de plus extraordinaire que celui dont on vient de recevoir ici la nouvelle. Vous vous rappelez que, lorsque les français entrèrent dans Naples, le général Championnet alla, avec sa suite, rendre visite à S. Janvier; que le saint fit son miracle, sans se faire presser, comme s'il eût été charmé de voir les français; qu'en conséquence la multitude crut qu'il s'étoit déclaré pour les républicains; & qu'elle alla piller le palais du roi, en criant *Vive la sainte foi! vive la liberté!* Au moment de la contre-révolution, les dispositions des lazzaronis étoient bien changées. Ils étoient mécontents de S. Janvier, qui n'avoit pas défendu leur ville contre les français. Le cardinal Ruffo avec les calabrois ayant fait la contre-révolution de Naples, le jour de la fête de S. Antoine, de Padoue, ils ne manquèrent pas de la lui attribuer. Ils portèrent son image en procession dans toute la ville, & le proclamèrent *protecteur et sauveur de Naples*. Pour punir S. Janvier de son républicanisme, non-seulement on le destitua du protectorat; mais on pilla son trésor.

Il ne faut pas oublier une circonstance qui fera mieux connoître Ruffo & les autres chefs; & rendra plus vraisemblables les horreurs qui ont accompagné la contre-révolution de Naples. Pour mieux exciter la populace contre les patriotes, ils firent trouver chez plusieurs de ceux-ci des paquets de cordes, & répandirent que leur intention étoit de pendre tous les lazzaronis: ils accréditèrent encore mieux cette fable absurde en mettant des cordes dans les mains de la statue de S. Antoine, qu'ils firent porter en procession. A cette vue, les lazzaronis ne doutèrent pas qu'ils n'eussent été sauvés par un miracle.

PRUSSE.

De Berlin, le 19 vendémiaire.

Sur les représentations du chargé d'affaires de France, il vient d'être expédié un ordre du cabinet au général Brucher, commandant le cordon de la Westphalie, de renvoyer sur-le-champ de la ligne de démarcation tous les officiers hollandais qui se trouvent rassemblés sur les frontières de la Hollande.

ANGLETERRE.

De Londres, le 22 vendémiaire.

La publication des deux traités de subsides conclus entre

notre cabinet & l'empereur de Russie, a fait naître beaucoup de réflexions importantes, & sur l'esprit qui les a dictées, & sur le prix exorbitant auquel Paul I^{er}. vend ses bons offices à la coalition. Le premier de ces traités, relatif à l'emploi des 45,000 russes, commence ainsi:

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité,

» S. M. le roi de la Grande-Bretagne, & S. M. l'empereur de toutes les Russies, par suite de l'alliance & de l'amitié qui subsistent entre elles, desirant concerter des mesures qui puissent contribuer de la manière la plus efficace à arrêter les progrès des armes françaises, ainsi que la propagation des principes de l'anarchie; & voulant, au moyen d'une paix solide, rétablir la balance de l'Europe, ont jugé qu'il étoit digne de leur considération la plus sérieuse, & de leur sollicitude la plus vive, d'essayer, s'il étoit possible, de réduire la France à ses anciennes limites. En conséquence, leurs majestés sont convenues d'un traité provisoire, & elles ont nommé plénipotentiaire à cet effet sir Charles Whitworth, envoyé extraordinaire à Pétersbourg, & le chancelier Desberodko ».

L'article premier porte: « Les deux puissances contractantes dans l'intention d'engager le roi de Prusse à prendre une part active contre l'ennemi commun, emploieront tous leurs efforts pour l'amener à cette fin. Aussi-tôt que S. M. prussienne aura consenti aux mesures proposées, S. M. impériale de toutes les Russies lui fournira des secours en troupes de terres, & elle destine à cet objet 45,000 hommes, infanterie & cavalerie, & de plus l'artillerie nécessaire.

Le corps d'armée de 17,595 russes, aujourd'hui en Batavie, a été l'objet d'un autre traité particulier.

Ainsi, l'Angleterre paie dans ce moment pour 62,000 russes, quoique les deux tiers en aient déjà été tués ou faits prisonniers. Ils sont encore dans cette qualité doublement à charge au gouvernement britannique, qui les paie comme soldats en activité de service, & les nourrit de plus comme prisonniers.

Des nouvelles de Saint-Domingue rapportent qu'un combat désespéré & sanglant a eu lieu pendant quelque tems entre Rigaud & Toussaint, durant lequel le territoire & les amis supposés de chacun étoient détruits par l'autre, sans merci. Toussaint étoit campé près de Léogane, avec 12,000 hommes; il en attendoit encore autant du Port-au-Prince, pour s'emparer de Jacmel, que ses colonnes entouraient; mais une corvette étoit arrivée de Lorient avec des ordres du directoire, qui ôtoient ce commandement à Rigaud, &

qui investissent Toussaint de toute l'autorité. Les horreurs qui désoloient ce pays, sembloient devoir être au moins suspendues, puisque Rigaud n'avoit pas les moyens de résister à son antagoniste, ainsi fortifié de l'autorité du gouvernement de France.

Les mêmes lettres ajoutent que le commerce avec les Américains a été étendu au sud de l'île.

On mande des Indes que le partage du butin de Seringapatam a été arrêté de la manière suivante : « Sa majesté aura toutes les armes, munitions & attirails de guerre quelconques, trouvés dans la place. La moitié du butin restant est pour l'armée, l'autre moitié pour la compagnie des Indes ».

On assure que le roi de Naples vient de conférer le titre & duché de Bronty au lord Nelson, & lui a donné, en outre, une pension de 3,000 liv. sterl. par an.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 25 vendémiaire.

Le général Masséna continue à menacer d'exécution militaire les communes qui ne se soumettent pas à l'empunt forcé.

Il ne paroît pas jusqu'ici que les troupes françaises qui occupent notre ville soient destinées à appuyer une levée de contributions.

Masséna a eu une conférence avec le ministre de France à Aran, dans la nuit du 22 au 23. On croit qu'il y a été question d'une imposition générale sur l'Helvétie. A la suite de cette conférence, l'adjudant-général Degiovanni est parti pour Paris.

On écrit de Glaris que les Français sont en possession du Schollberg. L'ennemi, quoique fortement retranché dans ce poste, a dû se retirer dans la crainte d'être coupé.

On mande d'Aarau que le 20 & le 21 il a passé par cette ville 6000 hommes qui se rendent à marches forcées à Bâle. Trois cents condéens faits prisonniers près de Constance, ont aussi passé à Aarau.

On assure que Masséna a témoigné du regret de ce que Suwarow n'a pas voulu se hasarder dans la plaine, & que Lecourbe doit venir reprendre le commandement de sa division.

Masséna a fait construire deux têtes de pont sur la Limath. Mille hommes viennent d'être requis pour travailler à la construction de celle de Vettingen.

Une lettre de Bâle annonce qu'il se fait dans le Frickthal de grands préparatifs pour un passage du Rhin, qui doit contribuer à transporter le théâtre de la guerre hors de l'Helvétie.

On écrit de Zurich que Suwarow, après s'être retiré dans le pays des Grisons, compte passer en Tyrol.

On croit que les autorités suprêmes de notre république retourneront bientôt à Lucerne.

Masséna a adressé une proclamation à la légion helvétique, pour la féliciter du courage & du dévouement qu'elle a montrée dans les affaires qui ont eu lieu du 15 au 18 de ce mois.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 28 vendémiaire.

Le général Lecourbe, qui se trouve toujours ici avec le général Baraguay-d'Hilliers, persiste à refuser le commandement de l'armée du Rhin. Il a écrit au ministre de la guerre pour demander à être de nouveau employé à l'armée d'Helvétie, en qualité de commandant de l'aile droite, où il pourra rendre plus de service, connaissant parfaitement

le terrain, & le genre de guerre dans ces contrées. Ce général distingué s'est concilié, depuis son arrivée dans notre ville, la confiance & l'estime générale par sa conduite républicaine & sa modestie.

Le général Ney commande de nouveau provisoirement l'armée du Rhin, postée sur le Necker. On n'a pas encore reçu de nouvelles de ses opérations ultérieures depuis la prise de Manheim.

Nous apprenons, par les dernières lettres de Bâle, que de nouveaux transports de prisonniers russes ont passé par cette ville pour être conduits dans l'intérieur de la France. On évalue le total des prisonniers autrichiens & russes qui ont passé par cette dernière ville depuis deux décades, à plus de 10,000 hommes. Parmi les généraux russes prisonniers, on remarque le général de Saken, commandant le corps des grenadiers russes à l'armée de Rimskoy-Korsakow.

Les nouvelles d'Allemagne portent que les actes de la commission autrichienne chargée des perquisitions sur l'assassinat des ministres français à Rastadt, ont été clos & envoyés à Vienne.

Le comte de Schlik, envoyé de l'empereur près le cercle du Haut-Rhin, est retourné de Cassel à Wurtzbourg, fort mécontent du landgrave de Hesse-Cassel, qui s'est absolument refusé à fournir son contingent & les cent mois romains décrétés par la diète de Ratisbonne, en s'excusant sur les traités qu'il a conclus avec la république française.

De Bruxelles, le 29 vendémiaire.

Les lettres de Wesel portent, que les pontons de cuivre qui étoient en marche pour se rendre dans cette place, ainsi qu'un nombreux train d'artillerie, venant de Berlin & de Potsdam, ont reçu l'ordre de s'arrêter dans la Haute-Westphalie. Dix escadrons de cavalerie & six bataillons d'infanterie qui se rendoient dans les environs de Minden ont reçu un pareil ordre, par une estafette expédiée de Berlin.

On apprend d'Ostende, que l'on a signalé de ce port, un convoi de 200 voiles venant d'Angleterre, & escorté par quelques bâtimens de guerre. On croit que c'est une nouvelle division de troupes qui se rend à l'armée du duc d'York.

De Paris, le 1^{er} brumaire.

Si on en croyoit une lettre de la Haye, du 27 vendémiaire, la capitulation auroit été signée entre le général Brüne & le duc d'York; les principaux articles seroient l'évacuation totale du territoire batave par l'armée anglo-russe; la délivrance de 10 mille prisonniers français & bataves, & une somme considérable d'argent; deux généraux anglais & un lord resteroient en otages jusqu'à la stricte exécution de la capitulation. Comme le gouvernement n'a encore rien publié sur cet heureux événement, il faut en attendre la confirmation.

— Le directoire vient d'arrêter que les militaires qui ne justifieroient pas dans les trois jours, d'une autorisation légale pour séjourner à Paris, cesseroient à l'instant d'être en activité.

— On assure que l'ambassadeur de la république à Madrid, le citoyen Guillemadet, est rappelé.

— Le chevalier Azzara, ex-ambassadeur d'Espagne en France, est parti de Paris ce matin.

— Buonaparte & Moreau ont fait hier connaissance ensemble chez le directeur Gohier; ils ne s'étoient jamais rencontrés. Général, a dit Buonaparte, j'ai eu plusieurs de vos

lieutenans avoient distingués.

— La commission de messieurs & proposer le lendemain, par

— Un de nos emprunt forcé,

d'environ un

— Il est révo-

lions;

En numé-

En bons.

En ordonna-

tion

Les rentrés

Seine, sont;

En numé-

En bons.

— Le cito-

du parlement

en jurispru-

il y a deux j-

— Le 29 d-

fait célébrer

Germain-l'A-

été invités pa-

— Deux o-

général Latou-

Schaffhouse

— Le dire-

de Zurich de-

a fait aussi-l-

faisoient le s-

françaises.

— On écr-

démiaire, qu-

& le *Vrai-D-*

trois prises q-

sont anglaises

ric-ine, & cl-

— Le pre-

damné, le r-

Esquirol, co-

ration royale

— Un arb-

la nuit du 2

— L'armé-

de Buonapar-

— On app-

glais en cro-

sieurs bâtim-

à la garnison

— L'anece-

journaux sur

lieutenans avec moi en Egypte, & ce sont des officiers fort distingués.

— La commission spéciale nommée pour examiner le dernier message du directoire sur le déficit de nos finances, & proposer les moyens d'y remédier, doit faire son rapport demain, par l'organe de Creuzé-Latouche.

— Un de nos journaux assure que depuis la loi sur l'emprunt forcé, le déficit dans les recettes de la trésorerie est d'environ un million par jour.

— Il est rentré jusqu'à ce jour de l'emprunt de 100 millions;

En numéraire.....	2,512,250 fr.
En bons.....	1,015,442
En ordonnances de décharges ou réduction.....	700

Total..... 5,526,392 fr.

Les rentrées dans le département de la Seine, sont;

En numéraire.....	180,450 fr.
En bons.....	407,511

Total..... 587,961 fr.

— Le citoyen Martineau, ex-constituant, ancien avocat du parlement de Paris, célèbre pour ses autres connoissances en jurisprudence & pour son excellente logique, est mort il y a deux jours.

— Le 29 du mois dernier, la veuve Baudin & son fils ont fait célébrer, pour lui, un service dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les représentans du peuple y avoient été invités par une circulaire imprimée.

— Deux cent quarante-six grenadiers commandés par le général Latour-d'Auvergne, ont chargé dans les environs de Schaffhouse un corps de 900 russes qui a mis bas les armes.

— Le directoire helvétique ayant défendu aux habitans de Zurich de payer l'emprunt de 800 mille francs, Massena a fait aussitôt partir de la ville les troupes suisses qui y faisoient le service, & les a remplacées par des troupes françaises.

— On écrit de Boulogne-sur-Mer, en date du 27 vendémiaire, que les corsaires *le Succès*, capitaine Routier, & *le Vrai-Décidé*, capitaine Dejardin, viennent de faire trois prises qui ont été conduites à Calais. Deux de ces prises sont anglaises & chargées de chanvre & toile; l'autre est américaine, & chargée de diverses marchandises.

— Le premier conseil de guerre séant à Toulouse, a condamné, le 18 de ce mois, à la peine de mort, François Esquirol, convaincu d'avoir été l'un des chefs de la conspiration royale.

— Un arbre de la liberté a été coupé à Marseille, dans la nuit du 21 au 22 vendémiaire.

— L'armée d'Italie a appris le 21 vendémiaire, le retour de Buonaparte en France.

— On apprend de la Méditerranée, que les vaisseaux anglais en croisière devant Malte, se sont emparés de plusieurs bâtimens de Tripoly, qui apportoient des provisions à la garnison de Malte.

— L'anecdote insérée, il y a quelques jours, dans plusieurs journaux sur le général russe Rimskey-Korsakow, & que

l'on avoit tirée d'une histoire de Catherine II, est absolument fautive. Rimskey, surnommée Korsakow, n'est point un homme ignare, incapable de voir dans une bibliothèque, autre chose que de petits livres en haut, & de gros livres en bas. C'est un bel officier d'environ quarante ans, qui, au sortir de l'enfance, fut placé au collège de la garde-noble, à Pétersbourg, & qui, par ce fait seul, a reçu la meilleure éducation qu'un jeune homme peut recevoir dans les états de Catherine. Il s'exprime en très-bon français; & sa prononciation même est assez nette, ce qui est rare dans un russe qui parle notre langue. Enfin, le russe Rimskey, ainsi que tous ceux de ses compatriotes qui ont été élevés, soit dans la même école, soit à celle des ingénieurs, ne seroit point déplacé à Paris, dans un cercle de savans. Mais il ne faut rien inférer de-là, contre l'ignorance & la stupidité des nations russes.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 1^{er} brumaire.

55 18 79 62 19.

NÉCROLOGIE.

Les arts viennent de perdre Julien de Parme, peintre d'histoire très-distingué, il étoit né en 1756 de parens pauvres au village de Carigliano, près de la petite ville Suisse de Locarno, sur les bords du lac majeur. Son génie surmonta tous les obstacles que la pauvreté sema sur sa route dans les beaux arts; il eut pendant long-tems la nature pour unique maître, parce qu'il n'avoit pas les moyens de s'en procurer d'autres: enfin il alla à Rome, en faisant dans chaque ville des portraits pour subvenir aux frais de son voyage; il y étudia douze ans les chefs-d'œuvres antiques & modernes, & il y acquit en même tems le talent de parler & d'écrire supérieurement sur son art. C'est là qu'il exposa pour la première fois son tableau de Jupiter endormi dans les bras de Junon, dont la gravure se voit chez les marchands d'estampes. Toute la ville de Rome & tous les étrangers qui s'y trouvoient alors vinrent admirer le chef-d'œuvre de Julien. A son retour à Paris, il l'exposa pour la seconde fois, & il y trouva également une foule d'admirateurs. Ce tableau, qui decore aujourd'hui le cabinet du célèbre sculpteur Dejoux, son ami, est sur-tout remarquable par la noblesse du style & la beauté du coloris. On voit encore quelques autres ouvrages estimables de lui dans le sallun du ci-devant hôtel de Nivernois.

Julien de Parme avoit formé à Rome & à Paris plusieurs élèves distingués. Il est mort à Paris, le 21 messidor dernier, âgé de 65 ans, dans la plus extrême indigence. Le citoyen Pedrelli, dessinateur habile à qui il avoit servi de père & de maître, lui a montré, dans ses derniers momens, toute la tendresse d'un fils & tout l'attachement d'un élève reconnoissant.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHAZAL.

Séance du 1^{er} brumaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 28, un membre réclame contre l'arrêté de la commission des inspecteurs, qui, dit-il, a conservé dans son tableau plusieurs employés célibataires, au détriment de plusieurs pères de famille qui sont supprimés. Il demande l'impression de ce tableau & la suspension de l'exécution de l'arrêté jusqu'après cette impression.

Crochon demande que ces observations soient simplement renvoyées à la commission des inspecteurs.

Grandmaison pense que le conseil a droit de relever les erreurs dans lesquelles peuvent être involontairement tombés les membres de la commission des inspecteurs; il appuie l'impression.

Le conseil ajourne la décision jusqu'à ce que la séance soit plus complète.

Au nom d'une commission spéciale, un membre fait un rapport sur le référé du tribunal criminel du département de la Seine, du 29 vendémiaire dernier.

L'administration centrale du département de la Seine avoit formé, le 1^{er} vendémiaire, la liste des jurés pour le présent trimestre. Cette liste fut envoyée au président & au commissaire du directoire près le tribunal. Celui-ci ayant reconnu des vices dans la composition de cette liste, fit un réquisitoire pour en demander l'annulation; elle a été prononcée par le tribunal, & la session du 15 s'est ouverte sans que l'administration centrale eût encore formé une nouvelle liste de jurés. Le tribunal en a référé au conseil, pour savoir le parti qu'il devoit prendre.

La commission chargée d'examiner la question, est d'avis de passer à l'ordre du jour sur ce référé: elle présente un projet, portant que dans les vingt-quatre heures le président du tribunal criminel dressera un tableau des jurés, pour être portés sur la liste formée par l'administration centrale, & procéder au jugement des affaires fixées à la session prochaine, lequel tableau ne pourra être attaqué de nullité qu'en vertu d'une décision du corps législatif.

Quirot observe que la question est assez délicate pour mériter d'être mûrie & soigneusement examinée. Nous avons bien sous les yeux, dit-il, le rapport du ministre de la justice sur le référé du tribunal criminel; mais nous n'avons pas le référé du tribunal; on ne l'a pas même lu à cette tribune, & il est très-nécessaire pour pouvoir comparer la justice des réclamations du tribunal avec celles de l'administration centrale. Je demande donc l'ajournement jusqu'après l'impression de ce référé.

Jacqueminot s'oppose à tout ajournement, parce qu'il est de la plus grande importance de ne pas interrompre le cours de la justice, & que depuis le 22 vendémiaire il n'y a pas eu de session.

Quirot répond qu'il y a bien moins d'inconvéniens à suspendre une décision sur la question, qu'à annuler des jugemens criminels qui ont été rendus. La liste des jurés devoit être expressément imprimée par les soins du commissaire central, & l'absence de ce commissaire ne lui paroît pas un motif suffisant pour faire prononcer la nullité de la liste.

Boulay-Paty & Clémenceau observent que le mal est moins grand d'arrêter un moment le cours de la justice, que d'exposer des jugemens criminels à être cassés par le tribunal de cassation. Ils votent pour l'ajournement.

Après quelques débats, le conseil ajourne à quartidi prochain, & ordonne l'impression du référé & de l'extrait des registres de l'administration centrale.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Un militaire condamné aux fers pour désertion & enlèvement d'armes, réclame contre son jugement. — Ordre du jour.

Le reste de la séance est consacré à la discussion sur les verreries de Saint-Quirin. Plusieurs orateurs ont été entendus, & le conseil ajourne de nouveau. Les discours seront imprimés.

Le résultat du scrutin pour le renouvellement du bureau sera proclamé demain.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen CORNUDET.

Séance du 1^{er} brumaire.

Bourdon annonce que l'administration de l'Orne vient d'instruire la députation de ce département, que deux des colonnes républicaines qui étoient allées à la rencontre des brigands qui ont surpris le Mans, leur ont tué une grande quantité d'hommes, repris une pièce de canon, une voiture chargée d'armes, plusieurs chevaux. Un grand nombre des brigands qui ont pris la fuite, se sont noyés en passant la Sarthe. — Mention honorable.

Baraillon propose au conseil, par suite des mesures d'économie qu'il a prises dans ses deux derniers comités généraux, deux projets d'arrêtés relatifs aux dépenses intérieures du conseil. La commissions des inspecteurs, pour entrer dans les vues du conseil, a retiré les logemens que la faveur avoit accordés ou dont l'audace s'étoit emparé dans l'enceinte du palais; elle a mis ces logemens à la disposition de la régie du domaine, qui va les louer au profit de la république.

Les deux projets sont adoptés. La disposition la plus importante est celle qui supprime la place d'inspecteur-caissier-garde-magasin.

On procède au renouvellement du bureau. Lemercier est élu président; les secrétaires sont, Chabot, Delzons, Delneufcourt & Cousin.

Bourse du 1^{er} brumaire.

Amsterdam	Tiers cons.	9 f. 25 c.
Idem courant	Bons $\frac{3}{4}$	85 c.
Hamb.	Bons $\frac{3}{4}$	
Madrid	Bons	
Madrid. effect.	Bons d'arrérages, 79 fr.	15 c.
Cadix		79 fr. 00 c.
Cadix effect.	Action de 50 fr. de la caisse	
Gènes effect.	des rentiers.	
Livourne	Or fin.	105 f. 50 c.
Bâle.	Ling. d'arg.	50 fr. 65 c.
Lausanne.	Portugaise	95 f.
Lyon.	Piastre	5 f. 55 c.
Marseille.	Quadruple.	80 f. 75 c.
Bordeaux.	Ducat d'Hol.	11 f. 75 c.
Montpellier.	Guinée.	25 f. 75 c.
Rente provis.	Souverain.	35 f. 15 c.

Esprit $\frac{3}{4}$, 550 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 250 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 500 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 60 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 0 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 10 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Leyant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 fr. 55 c. à 5 fr. 10 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

Esquisses de la nature, ou Voyage à Margate, traduit de l'anglais de George Kaëta, sur la deuxième édition, par A. . . G. . . , 1 vol. in-4°. sur papier carré fin, caractères cicéro neuf Didot, orné d'une jolie gravure; prix, 5 francs 75 cent., et 4 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, palais Egalité, galerie de bois, n°. 240.

A. FRANÇOIS.